

IMPACTS DES RÉCENTES VARIATIONS PLUVIOMÉTRIQUES SUR LE DROIT DU SOL, L'ACCÈS À L'EAU ET L'AGRICULTURE EN MAURITANIE : L'EXEMPLE DU LAC DE MÂLE

GASSANI J.⁽¹⁾, DE LONGUEVILLE F.^(1,2), GEMENNE F.^(2,3), OZER P.⁽¹⁾

(1) Département des Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège, Avenue de Longwy 185, B-6700 Arlon, Belgique [pozer@ulg.ac.be ; fdelongueville@ulg.ac.be]

(2) CEDEM, Université de Liège, 7 boulevard du Rectorat, 4000 Liège, Belgique [F.Gemenne@ulg.ac.be]

(3) CEARC, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 11 bd d'Alembert, 78280 Guyancourt, France.

Résumé – La République islamique de Mauritanie est à un carrefour sociopolitique de son histoire. Les crises environnementales conjuguées à la transformation des activités économiques et à la pression démographique bouleversent les structures sociales du pays. La grande sécheresse qui a débuté en 1970 a transformé le mode de vie des nomades en les obligeant à se sédentariser. Cette sédentarisation forcée par les déficits pluviométriques a modifié la conception des tribus, tant par rapport à la propriété foncière qu'à l'accès aux ressources en eau, et a entraîné une pression accrue sur les Haratines (anciens esclaves noirs) en matière de production agricole. Avec la diffusion des droits de l'homme, la promulgation d'une loi foncière et la prise en compte de la chariâa, les anciens esclaves ont revendiqué la propriété des terres qu'ils cultivaient auparavant pour leurs maîtres. Devant le refus de ces derniers d'accéder à leur requête, les Haratines se sont dirigés vers des terres non exploitées et ont interféré dans la pratique coutumière de la gestion de l'eau des bassins versants. Le conflit latent a dégénéré en conflit ouvert dans le bassin versant du lac de Mâle. Aujourd'hui, la situation ne s'améliore pas car la volonté politique se heurte aux pouvoirs tribaux locaux.

Mots-clés : variations pluviométriques, propriété foncière, accès à l'eau, agriculture, conflits, Sahel, Mauritanie.

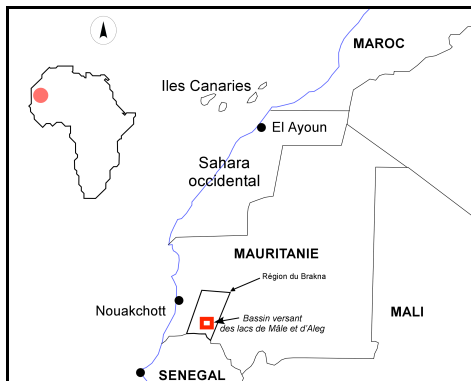
Abstract – *Impacts of recent rainfall variations on the access to land, to water resources, and agriculture in Mauritania: The example of Lake Mâle.* The Islamic Republic of Mauritania is at a socio-political crossroads in its history. Environmental crises coupled with the transformation of economic activities and population pressures disrupt social structures of the country. The drought that began in 1970 has transformed the nomadic lifestyle, forcing them to settle. This deeply changed tribes' perception access to land and water resources, and has led to increased pressure on the Haratines (former black slaves) in agricultural production. With the release of human rights, the enactment of a land law, and taking into account the Sharia, former slaves claimed their ownership of the land they cultivated. The refusal of the latter to access their application, the Haratines headed for land undeveloped and interfered in the customary practice of the management of water catchments. The latent conflict escalated into open in the watershed of Lake Mâle. Today, the situation does not improve since the political will collides with local tribal authorities.

Keywords: Rainfall variations, access to land, access to water, agriculture, conflict, Sahel, Mauritania.

Introduction

La République islamique de Mauritanie, vaste territoire d'Afrique de l'Ouest, connaît depuis un demi-siècle de profondes mutations environnementales, démographiques, sociales, économiques. Ce pays, à l'origine peuplé de négro-africains, a progressivement évolué sous la pression des peuples nomades, notamment les tribus berbères venues du Maghreb. Ces dernières utiliseront les populations indigènes comme esclaves. Cette tradition se perpétuera malgré la colonisation française et l'indépendance du pays en 1960. Cette analyse s'intéresse aux relations étroites qui lient le droit du sol, la gestion des ressources en eau et le développement de l'agriculture en Mauritanie dans un contexte de déficit pluviométrique.

1. Zone d'étude



La zone d'étude est située dans le sud-ouest de la Mauritanie (Fig. 1). Cet espace est une zone de transition entre le milieu du fleuve Sénégal au sud et les marges du Sahara au nord. Le bassin versant du lac de Mâle a une superficie de 800 km² et est localisé au cœur de la Wilaya (région) du Brakna. Le lac de Mâle, au centre de cette étude, est un lac artificiel situé en amont d'un barrage érigé en 1957.

Figure 1 : Région du Brakna et bassin versant du lac de Mâle

Cet ouvrage n'a pas été construit en réponse à la sécheresse mais est un cadeau de la France au chef de la tribu Torkozs car ce dernier était le fournisseur de la viande à l'armée française installée à Dakar.

2. Crises environnementales et déclin du nomadisme

Les épisodes de sécheresse se succèdent depuis des siècles en Mauritanie et n'ont pas — jusqu'à récemment — entraîné de changements sociétaux majeurs (Nicholson, 2000). Mais le profond bouleversement pluviométrique qui affecte le Sahel depuis 1970 engendre des conséquences sans précédent sur les interactions environnement-société en Mauritanie. En effet, dès l'avènement de ladite *grande sécheresse* en 1970, le pays a connu le plus important déficit pluviométrique jamais enregistré au cours du XX^e siècle, tant dans son intensité que dans sa durée (Ozer, 2000 ; Ozer *et al.*, 2014). Cette sécheresse a été d'autant plus durement ressentie qu'elle a fait suite à deux décennies d'abondance relative pluviométrique (Fig. 2). Ainsi, plus de 110 mm séparent les périodes 1933-1969 et 1970-1997 dont la pluviométrie moyenne est respectivement de 310 mm et 199 mm, soit une diminution des précipitations de 36 %. Même si les pluies récentes montrent une augmentation (279 mm de 1998 à 2010), la pluviométrie en Mauritanie présente une diminution linéaire très significative ($p = 0,001$) sur le long terme (1933-2010).

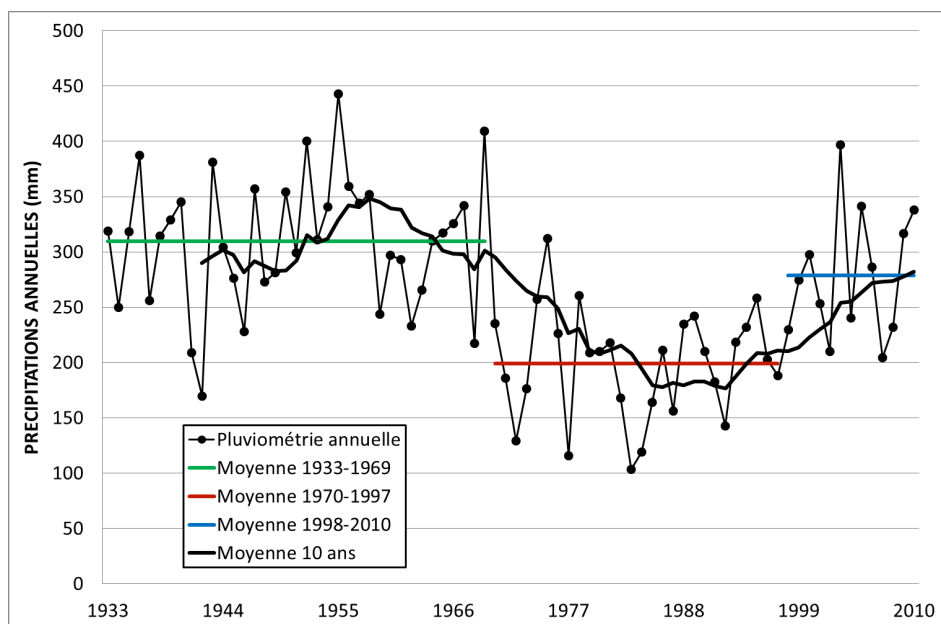


Figure 2 : Évolution des précipitations annuelles en Mauritanie de 1933 à 2010 calculée sur base de neuf stations (Ozer *et al.*, 2014)

Cette péjoration climatique abrupte va engendrer d'énormes pertes dans le secteur agricole et va rapidement anéantir l'élevage traditionnel, entraînant une profonde modification sociétale dont la sédentarisation massive des tribus nomades. Ainsi, en 1968, on recensait 2,5 millions de bovins en Mauritanie. Une poignée d'années plus tard, en 1974, ce cheptel était décimé de plus de la moitié, le nombre de bovins ne comptant plus que 1,1 million de têtes. En 2011, malgré une lente mais constante amélioration pluviométrique initiée depuis les années 1990, le cheptel bovin ne s'est toujours pas entièrement reconstitué — loin s'en faut — et on dénombre actuellement 1,7 million de têtes (FAO, 2014). Bien sûr, les petits ruminants ont été préférés car ils sont plus résistants aux vagues de sécheresse. Cependant, le bétail total recensé en Mauritanie en 2011 ne faisait, avec $2,8 \cdot 10^6$ d'unités de bétail tropical (UBT), que rattraper son niveau de 1968...

Les répercussions de ces sécheresses sur le nomadisme seront gigantesques. En 1965, avant l'avènement de la sécheresse, la population nomade représentait 73 % de la population mauritanienne. Au début de la crise climatique, les effets se font encore peu sentir, les populations des régions étant habituées à composer avec les aléas pluviométriques. Mais c'est l'intensité et la persistance de la sécheresse qui va bouleverser la société mauritanienne. Ainsi, en 1977, on observera un changement radical de la proportion entre sédentaires et nomades puisque ces derniers ne représentent plus alors que 33 % de la population totale, pour ne plus représenter que 12 % en 1988. Par la suite, les populations nomades vont continuer à disparaître pour ne plus représenter que 5 % de la population totale en 2000 (Lechartier, 2005).

Dans la zone étudiée, avant la grande sécheresse, peu de personnes étaient sédentarisées aux abords du lac de Mâle, l'agriculture y était peu développée — contrairement à l'élevage — le nomadisme étant le mode de vie dominant. Mais, comme ailleurs en Mauritanie, la sécheresse a contraint les nomades à se sédentariser autour du lac. Cette sédentarisation des nomades a entraîné un bouleversement des usages sociaux des différentes strates sociales de la société, en même temps qu'un bouleversement des usages de la terre ainsi que de ses représentations sociales.

3. De l'usage des terres agricoles...

Nos enquêtes de terrain menées entre 2007 et 2009 auprès de six acteurs du développement rural en Mauritanie (basés à Nouakchott) et des chefs des neuf villages examinés (Fig. 3) ont permis de mettre en évidence le changement de modèle agricole qui est survenu depuis la grande sécheresse. C'est sur la base de ces entretiens ouverts que nous nous appuyons pour écrire les parties suivantes. Il appert qu'il s'agit d'une complexe juxtaposition de modifications sociales, culturelles, politiques, environnementales et climatiques.

Avant 1960, date de l'indépendance de la Mauritanie, il n'existait pas de droit foncier au sens juridique du terme dans le pays. L'administration coloniale reconnaissait seulement le droit d'usage des tribus en la matière. Celles-ci se partageaient le territoire mauritanien et ces différentes possessions étaient le fruit d'héritages historiques et culturels, souvent sujets à caution. Après l'indépendance, un droit foncier fut promulgué. Seulement, la faiblesse de l'administration territoriale face aux différentes tribus qui revendiquaient un droit ancestral sur les terres a toujours empêché le gouvernement de mettre en application ce droit. Dans la commune de Mâle, comme partout ailleurs dans le pays, la terre appartient à la tribu. Chaque fraction tribale occupe une partie du territoire communal et ce dernier porte l'empreinte des communautés qui l'habitent. Au sein des tribus, la propriété terrienne est très inégalement répartie. Les groupes dirigeants détiennent le plus souvent les terres de meilleure qualité en termes de fertilité, d'apports hydriques et de végétation. L'accapement des terres les plus productives n'est pas récent, il date de plus d'un siècle. À cette époque, les tribus étaient

essentiellement nomades et s'adonnaient principalement à l'élevage. La terre symbolisait alors la fierté de l'individu, la place sociale qu'occupe la famille dans la fraction tribale, voire la tribu, ou encore le pouvoir communautaire d'une tribu face aux autres tribus. La terre est donc principalement au début du XX^e siècle un outil de représentation sociale inter et intra ethnique. L'espace communautaire pouvait être attribué par les chefs tribaux aux autres familles ou aux tribus alliées dans le souci de dégager un espace suffisant pour la pratique de l'élevage et de la cueillette. La sécheresse est venue bouleverser les traditionnels schémas d'existence. De l'élevage, les nomades mauritaniens sont passés à la protoculture vivrière, c'est-à-dire une agriculture à l'état primaire qui offre peu de technicité et est pratiquée sous pluies rares et sur des terres incultes. Ce type d'agriculture assure à peine la survie de celui qui la pratique. La phase de protoculture a duré quelques années, le temps pour la population fraîchement sédentarisée d'appréhender un nouveau mode de vie agricole. L'étape suivante a été le passage à l'agriculture de production. La possession de la terre acquiert, dès les années 1970, une nouvelle dimension qui n'est plus seulement de l'ordre du statut social et de la représentation mais principalement de la richesse économique.

4. Des anciens esclaves aux vellétés libertaires...

Les tâches physiques inhérentes à l'agriculture étaient exclusivement dédiées, dans les tribus maures, aux couches sociales les plus basses, à savoir les esclaves. Ces derniers, qui ne possèdent pas le droit à la propriété terrienne, deviennent une grande richesse pour leur maître qui les emploie à la mise en valeur des terres contre une part de récolte permettant seulement aux esclaves de survivre avec peine. Cette situation de domination exclusive des propriétaires fonciers (les couches dirigeantes des tribus) sur les personnes travaillant la terre (esclaves) va progressivement évoluer à partir du début des années 1980. En effet, portés par les organisations des droits de l'homme, les concepts de liberté et d'égalité entre les individus commencent à se propager en Mauritanie. Cette diffusion est très lente car les esclaves sont isolés, analphabètes, et tant l'ignorance que la pauvreté les ont cantonnés à un rôle de dominés.

Les anciens esclaves noirs nouvellement affranchis, appelés Haratines, avaient réussi à limiter leur surexploitation par les couches dirigeantes des tribus en faisant diminuer considérablement la part des récoltes dues aux propriétaires terriens de quatre cinquièmes à trois quarts puis à deux tiers. Dans certains cas, la part des récoltes revenant à l'ancien maître ne représente plus que la moitié, ce qui constitue un progrès substantiel. Cette évolution provient en partie de l'éveil des Haratines en matière de droits de l'homme, mais c'est principalement la rareté de la main d'œuvre et la migration des propriétaires vers les centres urbains qui ont permis aux Haratines de s'émanciper partiellement du joug des propriétaires. Dans le même temps, l'État mauritanien promulgue en 1983 une loi foncière et ses deux décrets d'application (84/009 du 19 juin 1984 et 90/020 du 31 janvier 1990). Avec cette loi, l'État a dorénavant un droit de regard sur la propriété foncière, ses modes de distribution et sa mise en valeur. Le gouvernement central tente par cette démarche de mettre fin aux revendications des tribus sur le territoire national. La réforme foncière encourage les vellétés d'appropriation forcée de la terre de la part des Haratines. Ils commencent à refuser de retourner les terres cultivées à la communauté, c'est-à-dire à leurs anciens maîtres. Le facteur déterminant de cette volonté de propriété des terres exploitées n'est toutefois pas exclusivement lié à la loi de 1983. Les facteurs culturels et religieux semblent avoir eu plus de poids dans ce pays qui reste relativement coupé des contingences de la capitale Nouakchott. Ils ont surtout pris appui sur la force de l'argumentation tirée de la *Chariâa islamique*. Dans ce pays où l'Islam est le ciment de l'identité culturelle (République islamique de Mauritanie), le poids de la loi religieuse est plus important que le poids de la loi étatique. La Chariâa stipule que « *La terre appartient à celui qui la met en valeur.* » En sortant de l'ornière de

l'ignorance, les Haratines ont eu accès aux textes et ont su tirer de la Chariâa les injonctions qui leur permettaient de s'affranchir en pratique et non plus en théorie des propriétaires fonciers qui étaient en même temps les couches dirigeantes de leur propre tribu. Les Haratines subissaient à la fois le poids social de la domination de classe mais également celui du droit d'usage des sols.

Cet ensemble d'éléments, la connaissance des possibilités de liberté, d'affranchissement, ainsi que la Chariâa et la loi de 1983 ont permis aux Haratines de revendiquer la propriété foncière au même titre que les anciens *propriétaires*, d'autant plus que, durant cette même période, une nouvelle loi d'abolition de l'esclavage a été promulguée et que celle-ci a connu plus d'échos que les précédentes.

5. La mise en place de nouvelles communautés

Dans ce contexte sociopolitique, les Haratines de Mâle — qui avaient cultivé la terre de leurs anciens maîtres contre une part plus ou moins minime des récoltes — ont commencé à se révolter et à réclamer à la communauté un droit de propriété sur les terrains qu'ils mettaient en valeur. Ce faisant, ils ont osé dépasser la ligne de démarcation qui les cantonnait dans leur rôle de dominés. Le mécontentement des Haratines qui n'était jusque-là que latent se manifesta par un refus de cultiver des terres sur lesquelles ils n'avaient aucun droit de propriété. Les dirigeants de la tribu n'ont pas cédé aux revendications des Haratines alors même qu'ils ne disposaient d'aucune autre force de travail pour la mise en valeur de ces terres. C'est ainsi que les Haratines sont partis s'installer à quelques kilomètres en amont du lac, créant leur propre communauté et laissant la cuvette du barrage en jachère pour de longues années. Ces terres laissées à l'abandon seront alors rapidement colonisées de manière monospécifique par le *Calotropis procera*, espèce envahissant d'anciennes jachères fortement dégradées sur des sols d'épandage limono-sableux (Ozer *et al.*, 2007). Pour cultiver ces terres pauvres, les Haratines ont construit des centaines de diguettes en amont du lac sur une large partie du bassin versant.

Ce type de cuvette permet une agriculture de décrue sous pluie rare après les précipitations de la saison des pluies. Ce type d'agriculture est une protoculture, un retour en arrière après des débuts d'agriculture de production en bordure du lac. Les Haratines vivent uniquement de cultures maraîchères développées grâce aux diguettes. Leurs conditions de vie sont difficiles et directement tributaires de la pluviométrie annuelle. Ils sont donc considérablement exposés aux risques de sécheresse, alors qu'il existe une retenue d'eau stable à proximité mais dont le droit du sol rend difficile une gestion harmonieuse et partagée.

6. Du conflit latent au conflit ouvert

On dénombre la présence de trois tribus maures différentes sur le bassin versant de Mâle (Fig. 3) : les Torkozs, les Kountas, et les Ideliks (peu nombreux). On peut observer la distribution des villages d'Haratines des tribus Torkoz et Kounta sur le territoire du bassin versant. Les villages d'Haratines ont été établis à distance des villages originels de leur tribu pour se défaire de la domination de leurs anciens maîtres maures.

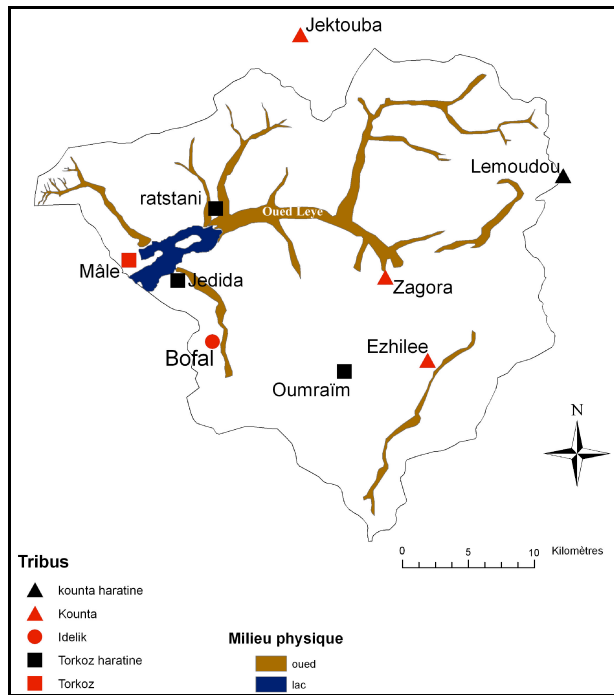


Figure 3 : Localisation des peuplements dans le bassin versant du lac de Mâle

Depuis une trentaine d'années, on enregistre des conflits générés par la gestion des ressources en eau sur le territoire de la Wilaya du Brakna et dans le bassin versant de Mâle. Le premier grand litige opposa, en 1987, les populations haratines nouvellement établies (Fig. 3) au gouvernement central de la Mauritanie. Ce dernier dépêcha des militaires pour résoudre une situation conflictuelle liée à la gestion de l'eau sur le bassin versant. Les militaires étaient venus à la demande des habitants de Mâle (Torkozs) pour détruire la digue maçonnée érigée par les Haratines sur un des bras principaux de l'oued alimentant le lac. La digue permettait aux Haratines d'augmenter de façon notable les surfaces cultivées, mais les Torkozs se sont plaints que le remplissage du lac de Mâle souffrait de l'aménagement de cet ouvrage situé en amont.

Si la venue des militaires a débouché sur la destruction de l'ouvrage érigé par les Haratines au bénéfice des Torkozs, il subsiste toujours des tensions évidentes entre ces deux communautés. Les Haratines utilisent toujours une grande tamourt (dépression naturelle) et ont développé des cultures derrière diguettes sur l'oued Leye. Un travail de recherche connexe (Gassani, 2008) a permis de montrer que ces diguettes sur le bassin versant du lac de Mâle ne réduisent l'apport en eau dans le lac que lorsque les pluies sont faibles. Dans ce cas précis, la rétention des diguettes des Haratines situées en amont du lac pénalise le remplissage. Toutefois, il a été démontré que, lors d'épisodes pluvieux intenses, le phénomène de rétention des diguettes ne pénalise pas le remplissage du lac. Les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur l'évolution future du climat dans la région sahéenne indiquent une stabilisation des pluies extrêmes dans un contexte de raréfaction générale de la pluviométrie (IPCC, 2013). Dans ce cadre, les inquiétudes des Torkozs concernant l'influence des diguettes des Haratines sur le remplissage du lac de Mâle ne sont pas fondées et se basent essentiellement sur une rivalité culturelle d'accès à la terre.

Conclusion

Les problèmes liant eau et propriété foncière peuvent aller jusqu'au décès des protagonistes. Ces tensions grandissantes devraient être prises en compte plus efficacement par les autorités locales. Dans le bassin du lac de Mâle, les problèmes rencontrés par

l'agriculture ne sont donc que partiellement liés à la rareté de l'eau. L'essentiel de la problématique réside dans la gestion de la ressource en eau : la non-optimisation de cette dernière, la gestion chaotique de la main d'œuvre potentielle et l'application tribale du droit de propriété. La volonté politique de développer les périmètres irrigués collectifs au Brakna existe mais elle se heurte aux résistances des villageois, les Maures blancs. Les Haratines pourraient développer la culture irriguée grâce à la réserve en eau du lac de Mâle mais, après trois décennies de luttes et de tentatives d'adaptation, ils n'ont toujours pas accès à la terre en périphérie immédiate du lac. Pendant ce temps, la situation environnementale se dégrade un peu partout au Sahel et les prévisions pluviométriques sont loin d'être optimistes (Ozer *et al.*, 2010). La première mesure d'adaptation à ces changements environnementaux pour permettre à ces populations démunies de s'assurer une certaine souveraineté alimentaire est clairement politique et devra passer par le règlement de l'accès à l'eau et des litiges fonciers.

Remerciements

Les recherches menant aux présents résultats ont partiellement bénéficié du financement du Septième Programme-Cadre de l'Union Européenne (FP7/2007-2013) sous la convention n°603864.

Références bibliographiques

- FAO, 2014: FAOSTAT, FAO Statistical Databases. <http://faostat.fao.org/>, dernier accès le 11 février 2014.
- Gassani J., 2008 : *Apport de l'analyse spatiale à l'étude de la dynamique hydrologique d'un bassin versant en milieu Nord-Sahélien (organisation et modélisation des écoulements). Cas du lac de Mâle (Brakna, Mauritanie)*. Thèse de Doctorat, Universités de Liège et d'Angers, 246 p.
- IPCC, 2013: *Climatic Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 1 535 p.
- Lechartier C., 2005 : *L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie. Des lieux de la bediyya à l'est de la capitale*. Thèse de Doctorat, Université de Rouen, 336 p.
- Nicholson S., 2000: The nature of rainfall variability over Africa on time scales of decades to millennia. *Global and Planetary Change*, **26**, 137-158.
- Ozer P., 2000 : Les lithométéores en région sahélienne: un indicateur climatique de la désertification. *Géo-Éco-Trop*, **24**, 1-317.
- Ozer P., Gassani J., Hountondji Y.C., Niang A.J., Ambouta K., 2007 : La désertification est-elle en recul au Sahel ? *Bois et Forêts des Tropiques*, **293**, 23-28.
- Ozer P., Hountondji Y.C., Gassani J., Djaby B., de Longueville F., 2014 : Évolution récente des extrêmes pluviométriques en Mauritanie (1933-2010). *XXVII^e Colloque de l'Association Internationale de Climatologie*, Dijon, France, 2-4 juillet 2014, 394-400.
- Ozer P., Hountondji Y.C., Niang A.J., Karimoune S., Laminou Manzo O., Salmon M., 2010 : Désertification au Sahel : historique et perspectives. *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, **54**, 69-84.